



Édition 2023



RAPPORT D'ÉTUDE

La production bretonne de bovins allaitants vue par les acteurs de la filière

chambres-agriculture-bretagne.fr



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
BRETAGNE

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. Le contexte
2. Les objectifs

Partie A - Le marché de la viande bovine française et ses enjeux

1. Une consommation française en baisse structurelle
2. Des abattages français en régression plus marquée
3. Une décapitalisation des cheptels qui s'accélère
4. Un solde commercial de viande bovine déficitaire
5. Un marché marqué par le développement de la consommation de viande hachée

Partie B - Panorama de la production bretonne de viande bovine

1. Un cheptel laitier plus étoffé que le cheptel allaitant
2. Schémas de production des cheptels allaitant et laitier bretons
3. Vers un déclin de la production bretonne de viande bovine
4. Un atelier allaitant souvent secondaire sur l'exploitation
5. Trois races dominantes en Bretagne
6. Des abattages bretons supérieurs à la production régionale
7. Une trentaine de sites d'abattage-découpe en Bretagne

Partie C - La production bretonne de bovins allaitants vue par les acteurs de la filière

1. Les objectifs des entretiens
2. Description des structures rencontrées
 - 2.1. Bigard
 - 2.2. Bretagne Viande Bio
 - 2.3. Kermené
 - 2.4. GIE PRORALIM
 - 2.5. SVA Jean Rozé
 - 2.6. Abattoir du Trégor
3. Evolutions des marchés et des attentes des clients et consommateurs
 - 3.1. Description des débouchés selon les types de bovins
 - 3.2. Evolution quantitative des marchés
 - 3.3. Les attentes des clients et des consommateurs
4. Les élevages allaitants bretons vus par l'aval
 - 4.1. Les raisons des difficultés de l'élevage allaitant en Bretagne
 - 4.2. Les avantages bretons pour produire de la viande bovine et les pistes pour soutenir son potentiel
 - 4.3. L'opinion de l'aval sur les élevages bretons et leur conduite
5. Les relations amont-aval dans la filière

6. Les enjeux du maillon transformation
7. Conclusion

Annexe 1 – Trame des questionnaires d'entretiens

Introduction

1. Le contexte

La filière viande bovine bretonne est, de par son poids et le nombre d'éleveurs concernés, la quatrième production régionale. Elle génère directement plus de 10 000 emplois. Fonctionnellement, la production bretonne de viande bovine peut être divisée en trois catégories. La première est celle des vaches laitières de réforme. Cette partie dépend de la production de lait. Les éleveurs produisent avant tout du lait et la viande est une résultante de cette activité. La deuxième concerne les éleveurs de bovins issus du troupeau laitier. Cela concerne principalement les veaux mâles, qui par définition ne peuvent pas donner du lait, mais aussi des veaux femelles non dévolus à la production laitière. Ces animaux sont engraisés soit comme veaux de boucherie, soit comme jeunes bovins, soit comme génisses et plus rarement comme bœufs. Ces bovins sont bien exclusivement élevés pour leur viande mais les liens avec les productions laitières sont par nature très étroits. La dernière catégorie est celle des bovins allaitants. C'est une activité qui est entièrement dévolue à la production de viande.

La dernière étude réalisée par la Chambre d'agriculture de Bretagne sur la filière viande bovine bretonne date de 2009. Depuis cette période, la filière a connu des évolutions notables.

La principale a été la fin des quotas laitiers en 2015 qui a poussé un certain nombre d'éleveurs laitiers qui avaient un cheptel allaitant à se spécialiser et à abandonner leur troupeau allaitant. Ce mouvement a été amplifié par les nouvelles normes Corpen et par la baisse des primes PMTVA (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes) lors de la réforme de la Pac de 2015. Car même si la Pac continue à fortement soutenir le secteur, le montant des PMTVA a quand même diminué par rapport au passé.

La consommation française de viande bovine évolue aussi rapidement. Bien que légèrement en baisse tendancielle, l'élément le plus remarquable est le développement de la part de viande hachée et transformée aux dépens du piécé. Cela a des répercussions sur la valorisation des carcasses. L'accroissement des ventes en circuits courts et la volonté de monter en gamme d'une portion de la production est aussi une réalité depuis plusieurs années.

Dans ce contexte, la production de viande bovine bretonne est restée relativement stable depuis 2013. Derrière ce constat se cache des dynamiques très différentes : les abattages de vaches laitières de réforme s'accroissent alors que ceux des autres bovins sont en recul parfois important comme en veaux de boucherie. Autrement dit, la production de viande bovine issue d'élevages spécifiquement dédiés à la viande est en déclin.

Dans ce contexte, des questions se posent quant à l'avenir de la production de viande bovine en Bretagne et plus particulièrement de son troupeau allaitant. Si la quantité de vaches laitières de réforme abattues dépendra à l'avenir en grande partie des dynamiques propres de la filière laitière, quel avenir pour la production des bovins issus des troupeaux laitiers et allaitants en Bretagne ? Quels animaux pour quels marchés ? La filière, et notamment les producteurs, ont besoin de perspectives, de vision de plus long terme pour alimenter leur réflexion et les aider dans leurs prises de décisions individuelles et collectives.

2. Les objectifs

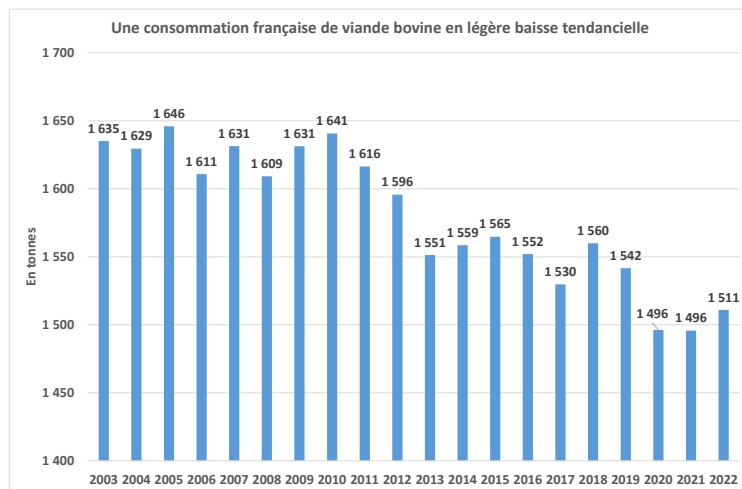
A la vue de ces éléments de contexte, les deux objectifs majeurs de cette étude sont de :

- Fournir un panorama global de la filière viande bovine bretonne, incluant les animaux, les élevages, l'abattage-transformation en se concentrant sur les bovins allaitants.
- Face à ces questions et ces constats, identifier quelle est la perception des acteurs de la filière sur l'avenir de la filière viande bovine en Bretagne et des bovins allaitants : vision, enjeux, leviers d'actions.

Partie A - Le marché français de la viande bovine et ses principaux enjeux

1. Une consommation française en baisse structurelle

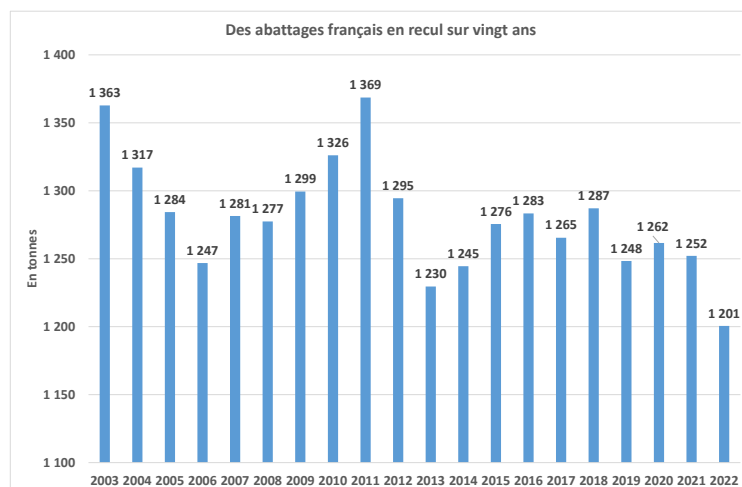
La consommation française de viande bovine, veaux inclus, s'établit à 1 511 milliers de tonnes en 2022. Cela représente un repli de 124 000 tonnes en 20 ans, soit 7,6 %. Ce déclin est donc progressif à l'échelle du pays même si la consommation individuelle connaît une régression plus rapide. Un rapport de FranceAgriMer relève qu'en 20 ans, la consommation individuelle de viande bovine a diminué de 4,7 kg, atteignant 22,2 kgec par habitant en 2021 (-17 %).



Source : Agreste

2. Des abattages français en régression plus marquée

Sur la même période, les abattages français de bovins ont reflué de 12,0 %, soit un peu plus que la consommation.



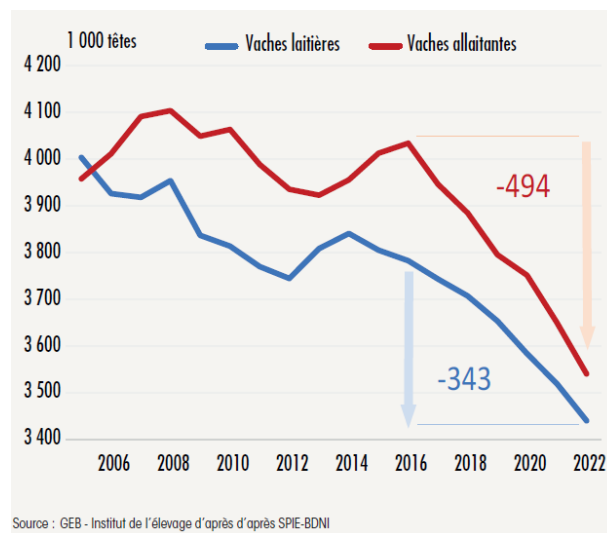
Source : Agreste

Ce graphique montre un décrochage de 4,1 % des abattages en 2022 par rapport à 2021. Cela est dû à une décapitalisation du cheptel français entamée depuis 2016. Elle ne commence à se faire ressentir que six ans plus tard au niveau des abattages, du fait de la longueur des cycles de cette production.

3. Une décapitalisation des cheptels qui s'accélère

Fin 2022, la France comptait 3,44 millions de vaches laitières et 3,54 millions de vaches allaitantes. En six ans, ces effectifs ont décliné de 837 000 têtes, soit -12 %.

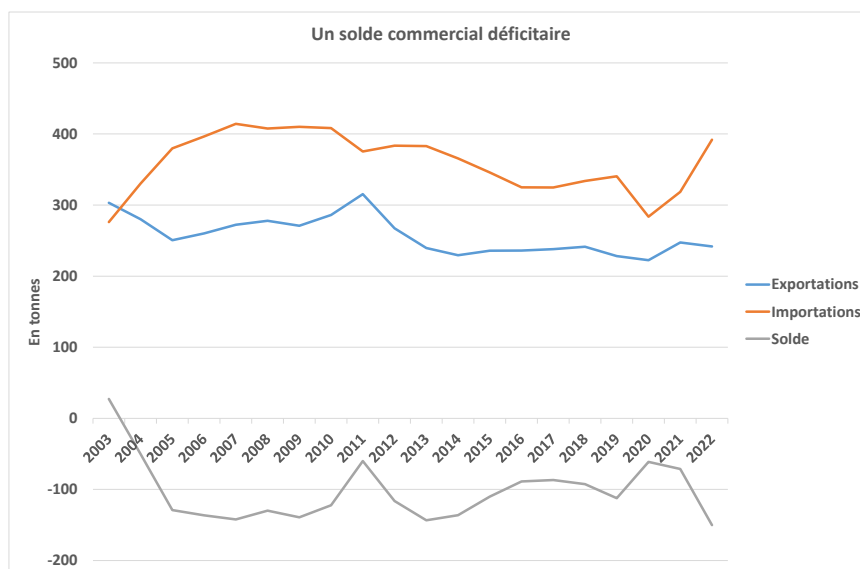
Une baisse des cheptels depuis 2016



Du fait du temps de latence entre les effectifs et les abattages, on peut s'attendre à ce que la production française de bovins poursuive sa décroissance ces prochaines années. D'autant que la décapitalisation ne montre pas de signe de ralentissement.

4. Un solde commercial de viande bovine déficitaire

En 2022, la France a exporté 242 000 tonnes de viande bovine et importé 392 000 tonnes. Le déficit commercial est donc de 150 000 tonnes ce qui représente environ 10 % de la consommation française. La France exporte cependant tous les ans un peu plus d'un million d'animaux vivants, non comptabilisés dans ce solde.



Source : Agreste

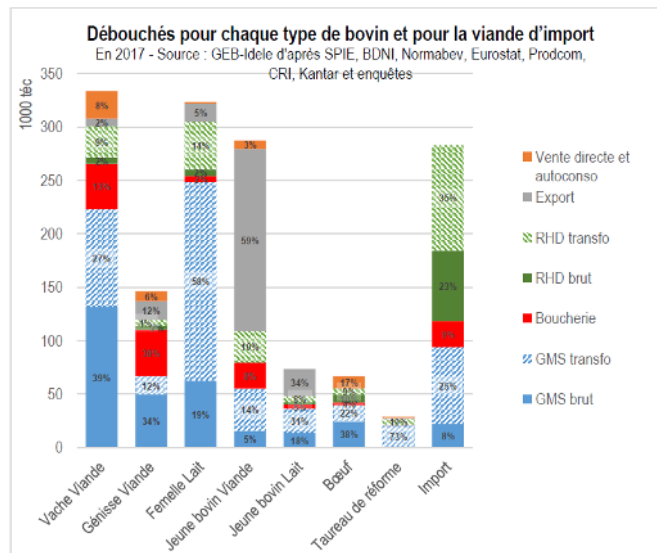
Ce solde commercial est resté relativement stable ces quinze dernières années mais risque de se dégrader avec la baisse attendue de la production nationale.

5. Un marché marqué par le développement de la consommation de viande hachée

L'évolution la plus structurante du marché de la viande bovine est le développement de la consommation de viande bovine hachée ou élaborée. Les travaux de l'Institut de l'élevage montrent qu'en 2010, la part de viande hachée représentait 30 % de la consommation française de bœuf et celle des produits élaborés 11 %, soit 41 % en cumulant les deux.

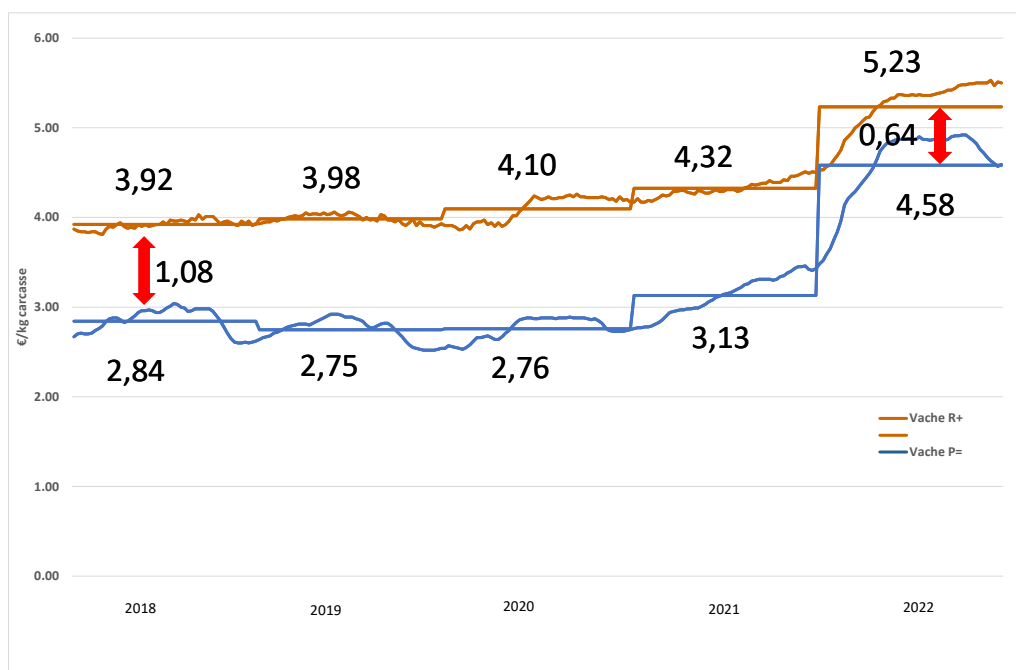
Sept ans plus tard, le total atteignait 57 %. Il n'y a pas eu de mise à jour de cette étude, cependant il est très probable que ce taux ait encore grimpé ces cinq dernières années.

Ce développement du haché a des conséquences sur la valorisation des carcasses de bovins, particulièrement allaitants. En effet, le haché est moins bien valorisé que la viande vendue en pièce. Raison pour laquelle c'était historiquement les vaches laitières de réforme qui fournissaient majoritairement ce débouché, les bovins allaitants étant préférentiellement orientés vers le piécé. Avec la croissance du haché, une partie grandissante des carcasses de jeunes bovins et génisses laitiers et de bovins allaitants est désormais aussi vendue en viande hachée.



En 2017, 36 % des carcasses des vaches à viande françaises étaient transformées en haché ou élaboré. La conséquence de cette tendance est qu'une part croissante des bovins allaitants est valorisée de la même manière que les vaches laitières de réforme, en viande transformée. Les femelles allaitantes bénéficient donc de moins en moins des plus-values réalisées par les ventes en piécé. Par conséquent, les cotations entre les vaches laitières et les vaches allaitantes se rapprochent dans le temps.

L'écart entre les cotations des vaches laitières de réforme P= et les vaches allaitantes R+ se réduit



Source : FranceAgriMer et Agreste Bretagne

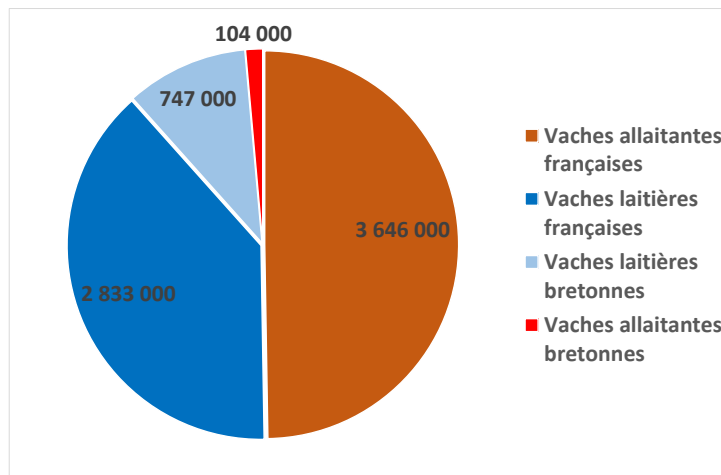
Comme le graphique ci-dessus le montre, l'écart des cotations entre les vaches laitières et allaitantes s'est réduit ces dernières années du fait de ce phénomène. Les bovins allaitants étant plus chers à élever que les bovins laitiers, la question que pose ce développement du haché est de savoir si ces animaux sont les plus adaptés pour répondre à cette demande.

Partie B - Panorama de la production bretonne de viande bovine

1. Un cheptel laitier plus étoffé que le cheptel allaitant

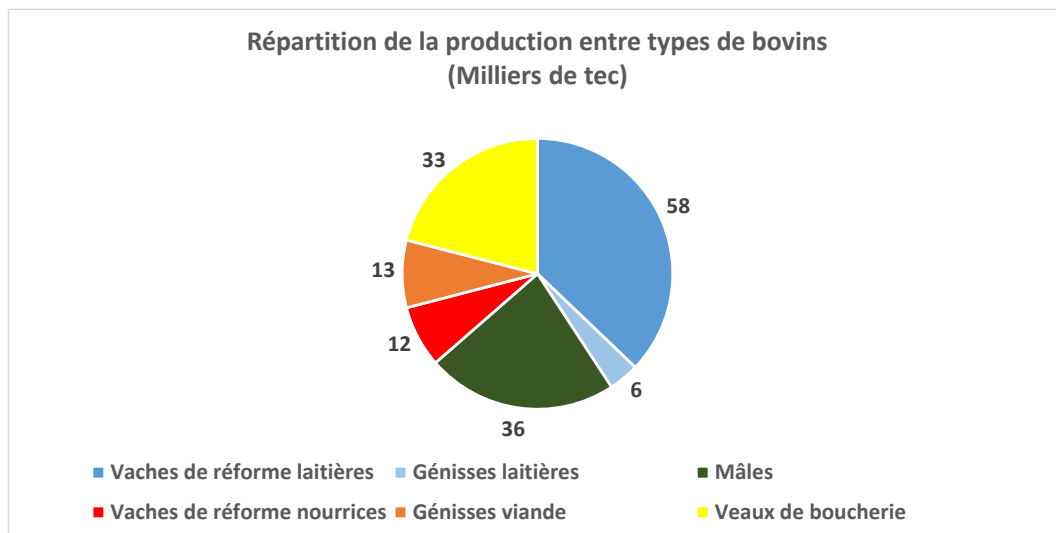
Alors que la France possède des cheptels allaitants et laitiers de taille similaire, la Bretagne compte bien plus de bovins laitiers qu'allaitants.

Une orientation laitière marquée en Bretagne (nombre de têtes)



Source : Agreste

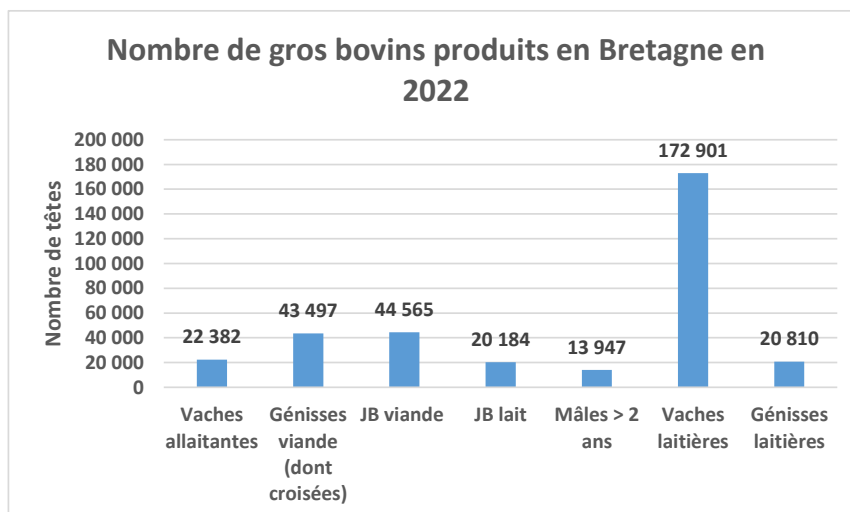
La Bretagne compte 2,8 % des vaches allaitantes françaises et 21 % des vaches laitières.



Source : SAA, Agreste

Il en résulte que la majorité de la viande bovine produite en Bretagne est issue du troupeau laitier : 64 000 tonnes pour les vaches et génisses laitières contre 24 000 tonnes pour les génisses et vaches allaitantes.

Concernant les 36 000 tonnes de viande bovine issues de mâles, 53 % d'entre eux sont de race à viande, 35 % de type laitier et 12 % sont des croisés.



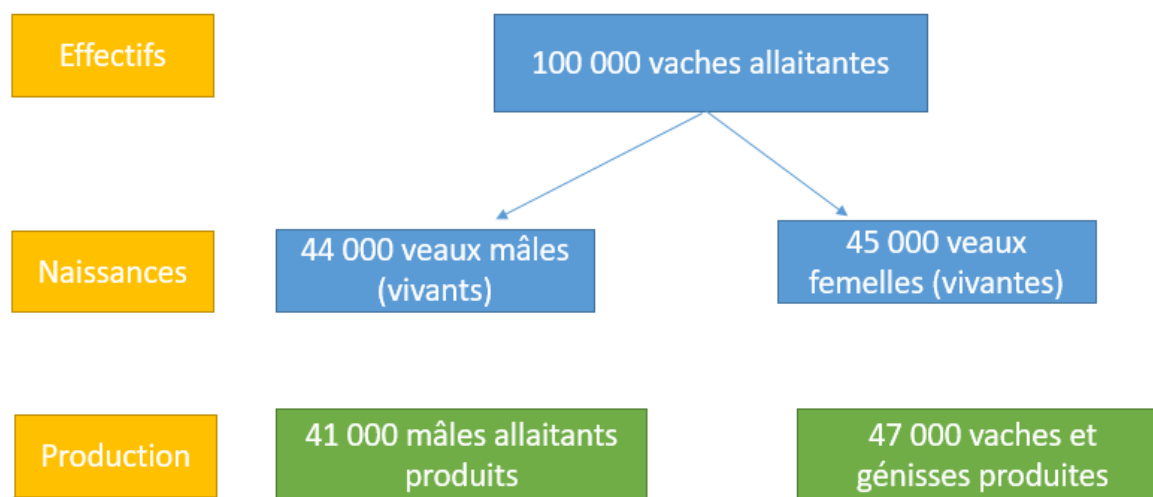
Source : Infocentre des EdE du Grand Ouest

Le graphique ci-dessus, qui montre le nombre de gros bovins produits en 2022 en Bretagne, renforce le constat d'une large prédominance des bovins laitiers en Bretagne.

2. Schémas de production des cheptels allaitant et laitier bretons

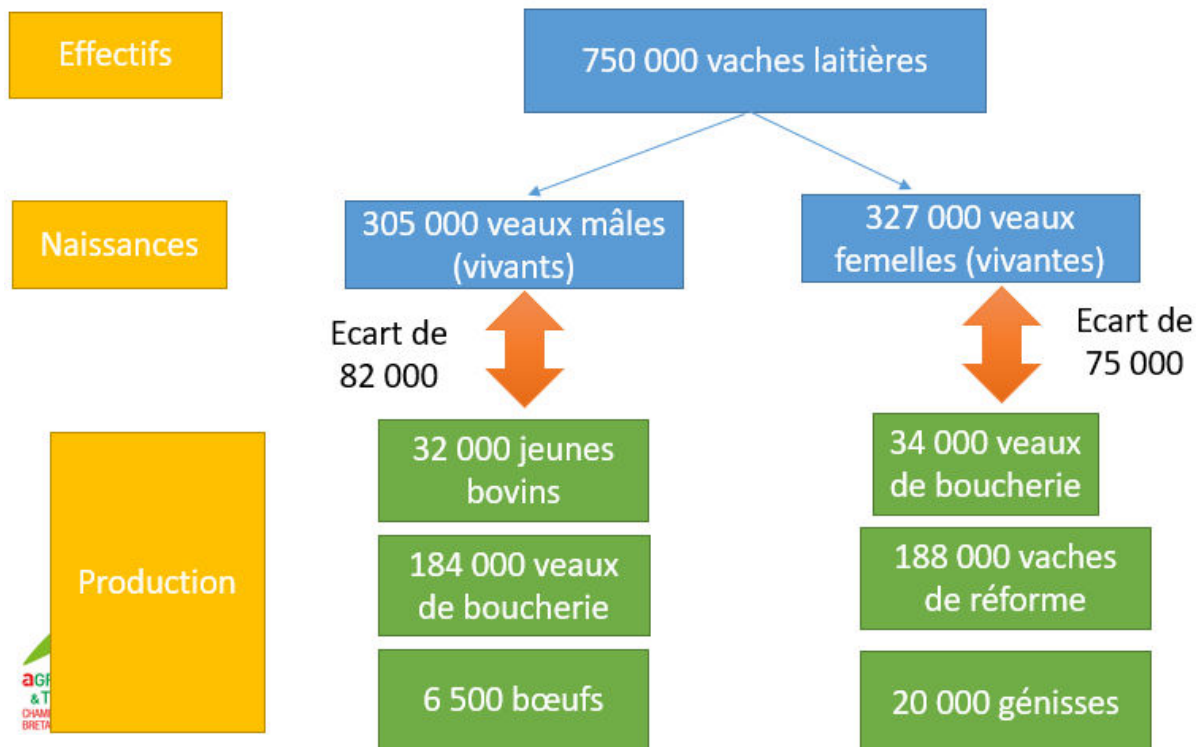
Au final, la production de bovins laitiers et allaitants bretons peut se schématiser comme suit :

Troupeau allaitant



Source : Infocentre des EdE du Grand Ouest

Troupeau laitier

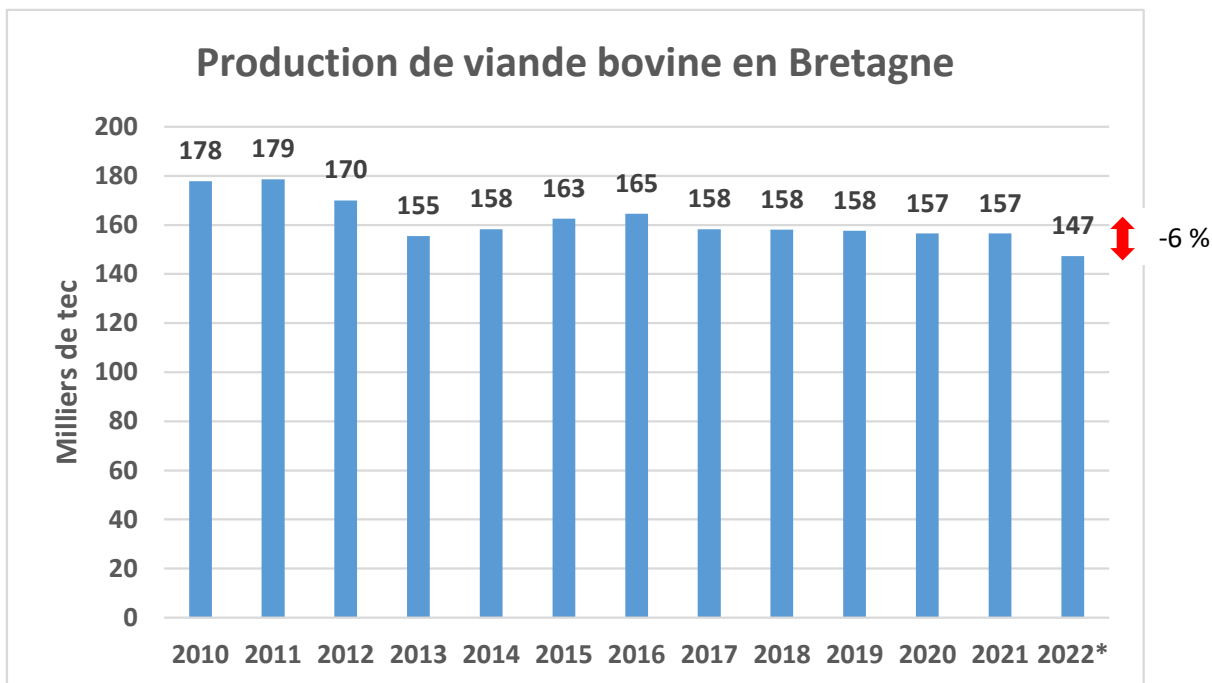


Source : Infocentre des EdE du Grand Ouest

L'écart entre le nombre de veaux nés en Bretagne et le nombre de bovins produits est dû à des échanges de bovins vivants avec d'autres régions ou pays.

3. Vers un déclin de la production bretonne de viande bovine

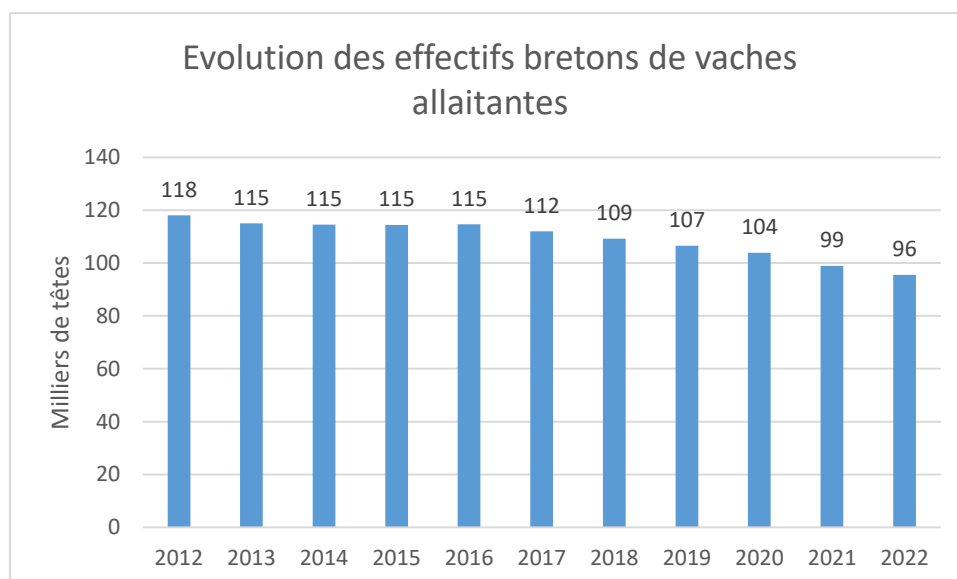
La production bretonne de viande bovine est restée relativement stable ces dernières années, oscillant autour des 160 000 tonnes. Cependant, en 2022, elle a connu une baisse non négligeable de 6 % tombant à 147 000 tonnes.



Source : SAA, Agreste

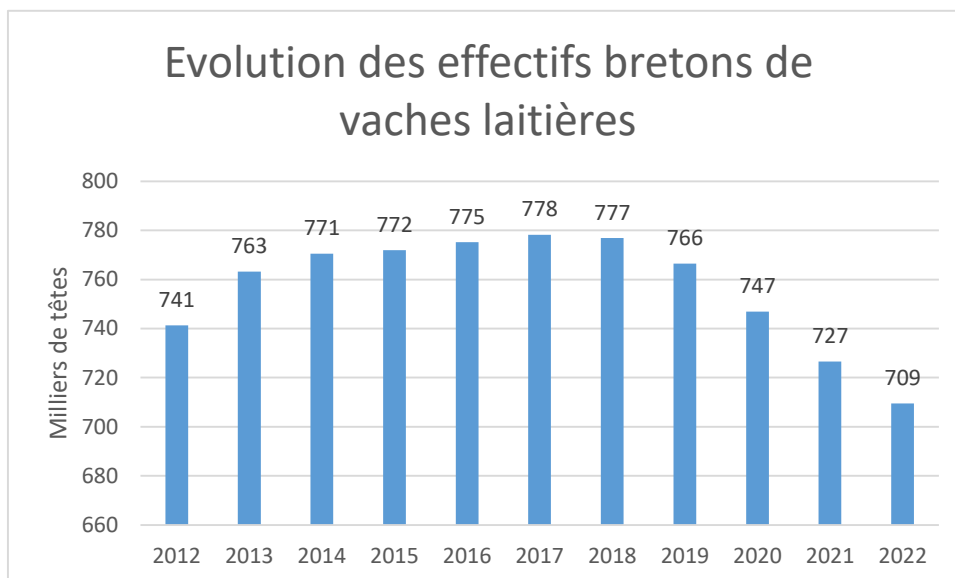
* Estimation Chambre d'agriculture de Bretagne

Cette baisse s'explique par une chute des effectifs des vaches commencée il y a quelques années déjà.



Source : Infocentre des EdE du Grand Ouest

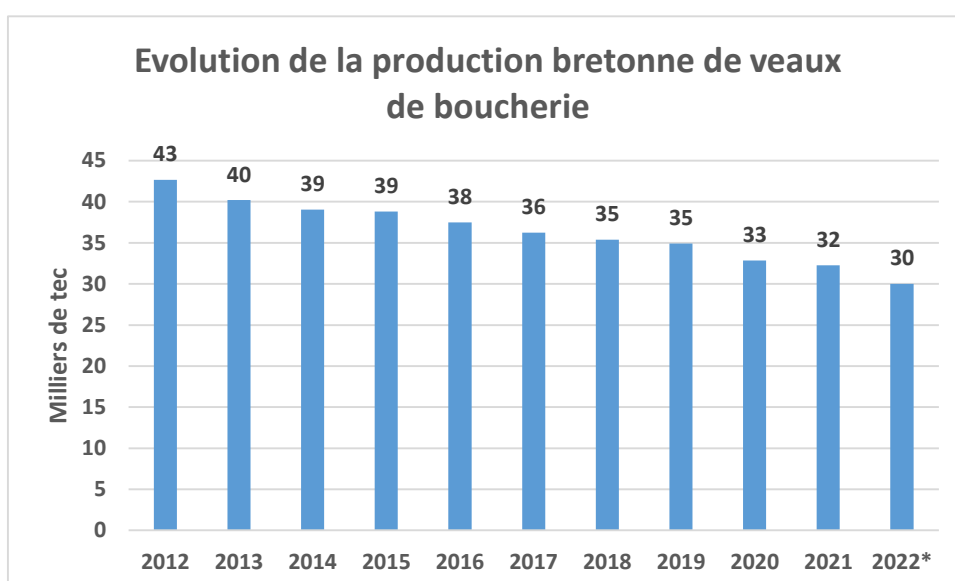
Le nombre de vaches allaitantes est en baisse structurelle en Bretagne. Il est passé de 118 000 en 2012 à 96 000 en 2022, soit une chute de 19 %.



Source : Infocentre des EdE du Grand Ouest

Le nombre de vaches laitières régresse lui depuis 2017. Il y en avait alors 778 000, ce chiffre est tombé à 709 000 en 2022, soit une diminution de 9 %.

Il aura donc fallu cinq ans pour que la décapitalisation du cheptel breton se concrétise au niveau de la production régionale.



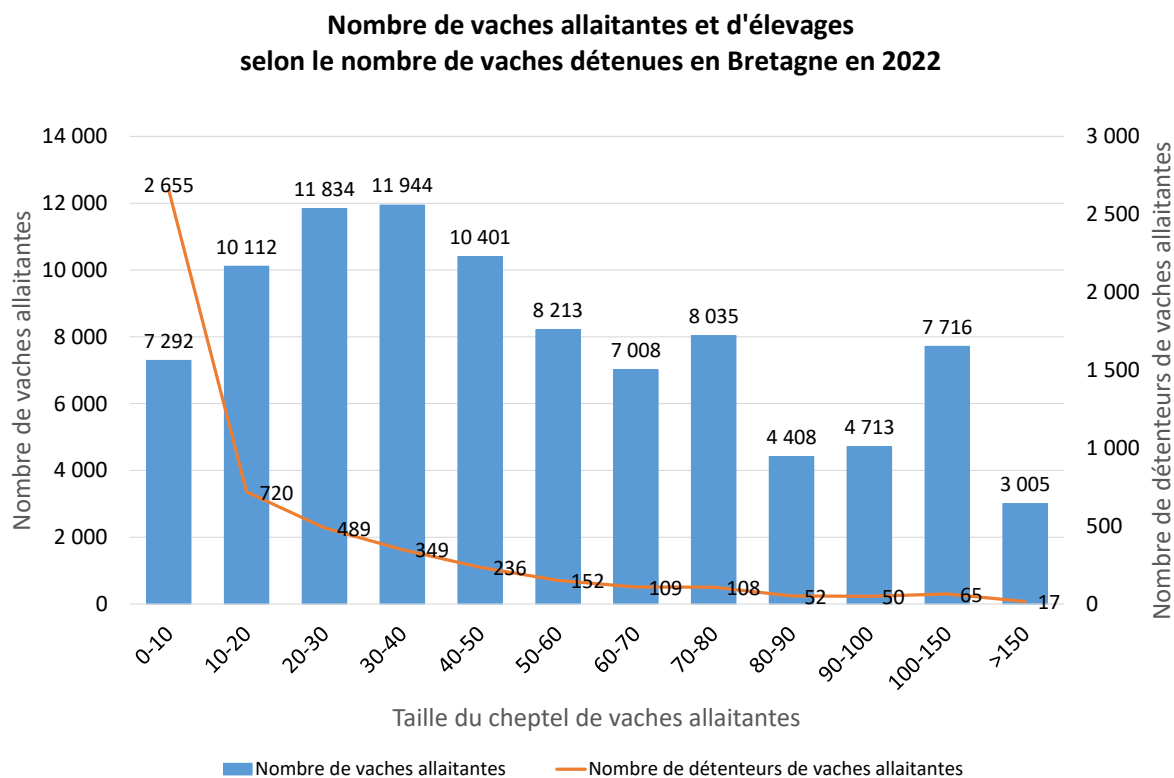
Source : SAA, Agreste

* Estimation Chambre d'agriculture de Bretagne

Si la production de gros bovins ne commence à décliner que depuis 2022, celle de veau de boucherie est structurellement en décroissance. En dix ans, la production a chuté de plus de 25 % ! Le veau de boucherie est traditionnellement un débouché majeur pour les veaux mâles issus du troupeau laitier. Son déclin signifie que ceux-ci doivent trouver d'autres marchés. Ils sont de plus en plus exportés vers des pays tiers, Espagne en tête, pour y être engraisés.

4. Un atelier allaitant souvent secondaire sur l'exploitation

En moyenne, le troupeau allaitant breton compte 19 vaches. Pour beaucoup d'éleveurs de bovins allaitants, cette activité est donc secondaire sur l'exploitation, contrairement à d'autres régions françaises.



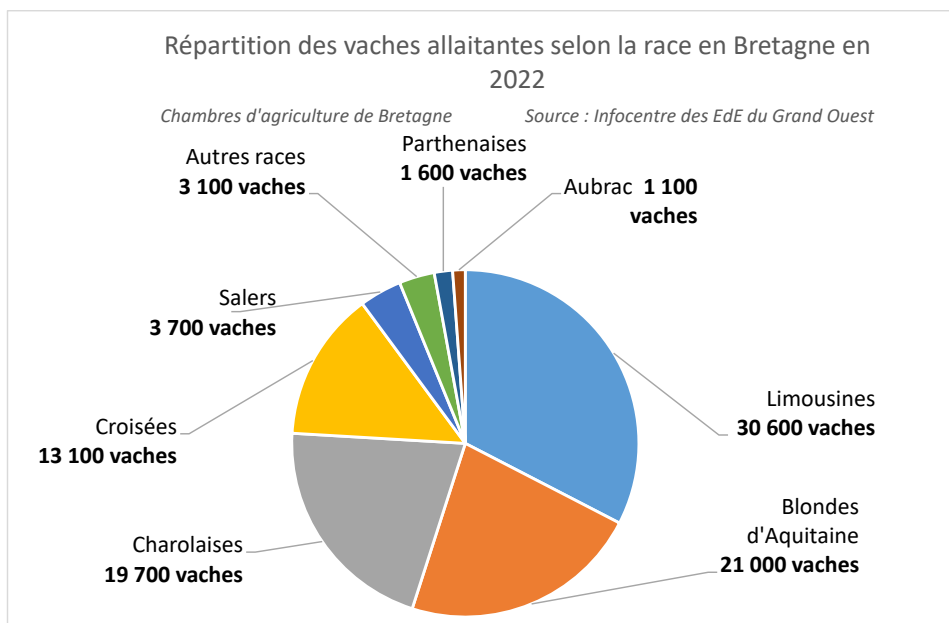
Source : Infocentre des EdE du Grand Ouest

Sur les 5 000 détenteurs de vaches allaitantes, seuls 789 d'entre eux possèdent plus de 40 vaches. Ceux-ci rassemblent à eux seuls plus de la moitié des effectifs régionaux.

Les chiffres de l'EdE montrent aussi que plus de la moitié des détenteurs de vaches allaitantes détiennent des petits troupeaux, comptant moins de 10 vaches.

5. Trois races dominantes en Bretagne

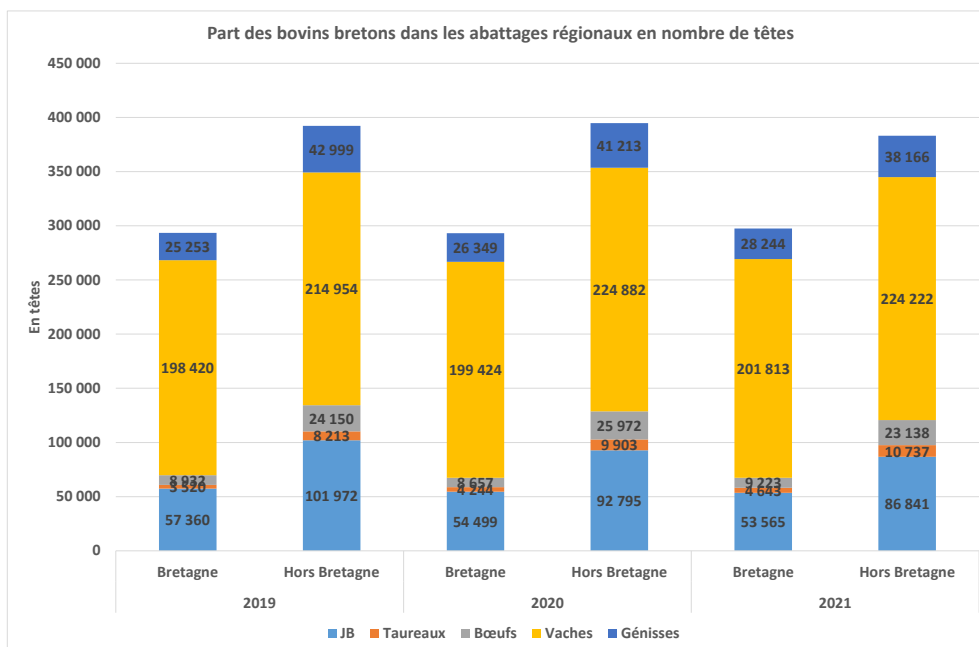
Contrairement à d'autres régions françaises, la Bretagne n'a pas développé historiquement sa propre race de bovins allaitants. Les éleveurs utilisent donc les races d'autres régions françaises. Les trois principales races nationales sont bien implantées dans notre région. La race Limousine arrive en tête avec 30 000 vaches, suivie des races Blonde d'Aquitaine et Charolaise. Les autres races sont bien moins nombreuses.



Source : Infocentre des EdE du Grand Ouest

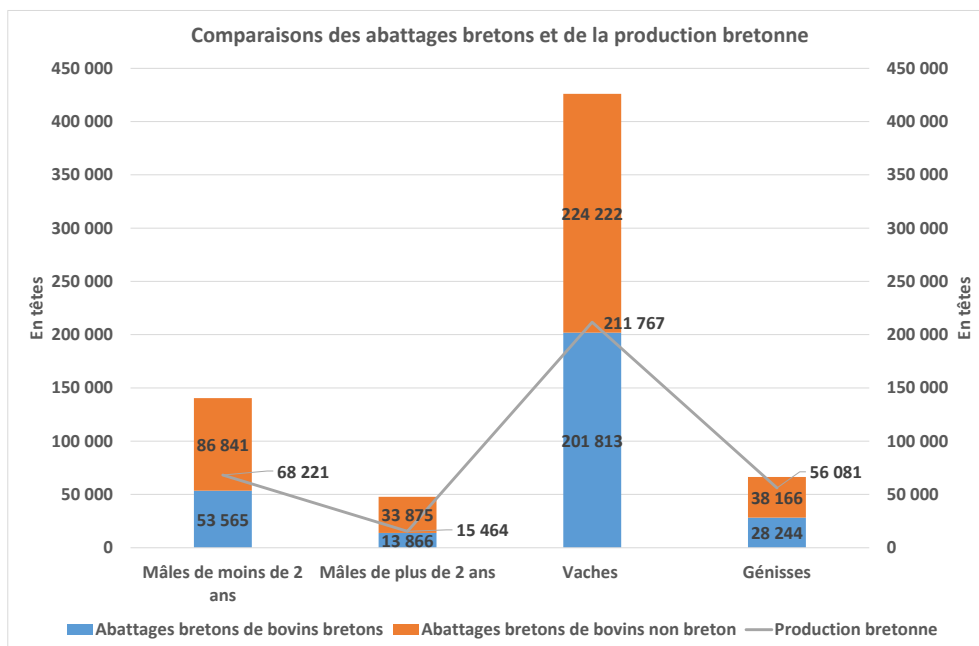
6. Des abattages bretons supérieurs à la production régionale

En 2022, la Bretagne a abattu 288 milliers de tonnes de bovins. Cela représente 21 % des abattages nationaux. Les capacités d'abattages bretons sont donc largement supérieures à la production régionale qui était de 147 000 tonnes en 2022. Les abattoirs s'approvisionnent donc aussi auprès d'autres régions.



Source : Interbev

En 2021, les gros bovins bretons ont représenté 44 % des abattages régionaux totaux.

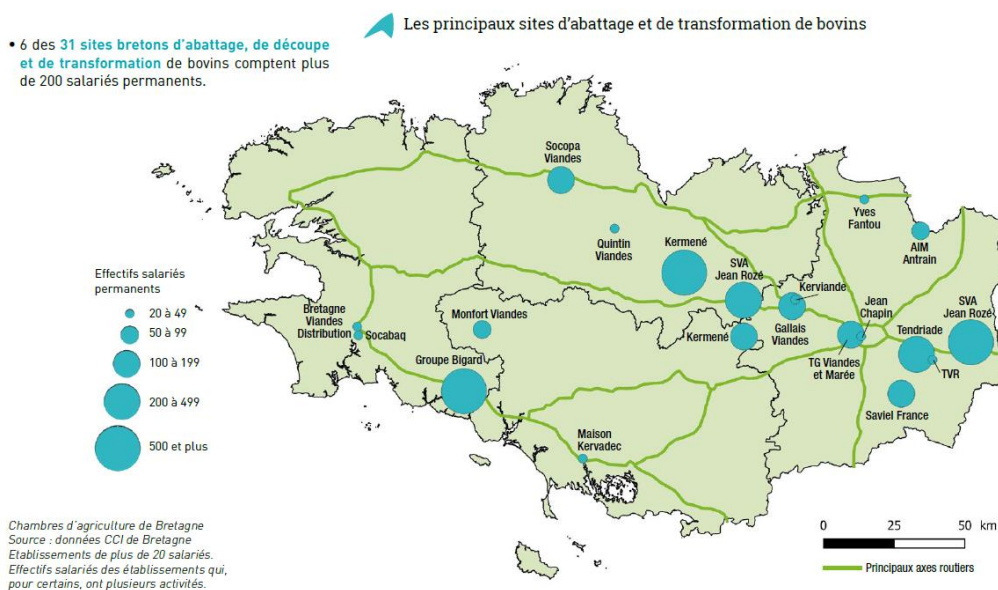


Source : Interbev Bretagne, SAA, Agreste

Le graphique ci-dessus montre que l'essentiel des bovins produits en Bretagne y sont aussi abattus, à l'exception des génisses qui sont pour une bonne partie abattues ailleurs.

7. Une trentaine de sites d'abattage-découpe en Bretagne

Les principaux acteurs de l'abattage de bovins en Bretagne sont SVA Jean Rozé, filiale du groupe Les Mousquetaires, Bigard et Kermené, filiale de Leclerc. La région compte aussi un certain nombre d'abattoirs de petite et moyenne taille, souvent orientés vers les ventes en circuit court. L'Ille-et-Vilaine est le département comptant le plus de sites.



Partie C - La production bretonne de bovins allaitants vue par les acteurs de la filière

1. Les objectifs des entretiens

Face aux constats présentés dans les parties précédentes, la phase suivante de l'étude a consisté à rencontrer des acteurs de l'aval de la filière. L'objectif est d'évaluer, d'après eux, les perspectives de la production bretonne de bovins allaitants et de ses débouchés. Ces entretiens ont pour ambition de faire ressortir leur appréciation de cette production, les enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les leviers d'actions pouvant être mobilisés afin de sécuriser son avenir.

Une grille d'entretien a donc été préparée (annexe 1), organisée en cinq parties :

- Description de l'entreprise
- Evolutions des marchés et des attentes des clients et consommateurs
- Evaluations des élevages bretons, des animaux produits et des évolutions passées et futures
- Les relations dans la filière
- Les enjeux de l'aval

Nous reprendrons l'ordre de cette trame pour restituer ces entretiens.

2. Description des structures rencontrées

Six organisations ont accepté de participer à ces entretiens : quatre abattoirs, un groupement de producteurs bio et un groupement gérant un Label Rouge.

Parmi les abattoirs, trois sont d'envergure nationale : Bigard, Kermené et SVA Jean Rozé. L'abattoir du Trégor a aussi été interrogé afin de recueillir l'expression d'un représentant d'un acteur local.

Bretagne Viande Bio, groupement de producteurs bio, et le GIE (Groupement d'intérêt économique) PRORALIM qui gère le Label Rouge Limousin en Bretagne font aussi partie de l'échantillon afin d'approfondir plus spécifiquement les enjeux des signes de qualités.

Voici une rapide présentation de ces acteurs.

2.1. Bigard

Avec 4,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2021, le groupe Bigard est un des premiers groupes agroalimentaires français et le troisième industriel européen de la viande. Il est spécialisé dans la viande de porc, d'agneau, de veau et de bovin. Bigard compte 29 abattoirs en France. C'est de loin le premier abatteur français de bovins avec environ 50 % des volumes nationaux.

En Bretagne, Bigard compte trois sites : son siège à Quimperlé, Socopa Viandes à Guingamp et Gallais Viandes à Montauban de Bretagne. Il est donc un acteur incontournable de la filière viande bovine régionale et abat tous les types de bovins pour tous les marchés et clients et sous tous les formats.

2.2. Bretagne Viande Bio

Bretagne Viande Bio (BVB) est un groupement de producteurs bio de viande bovine, d'agneau, de porc et de veau sous la mère. Comme son nom l'indique, il est implanté en Bretagne bien qu'il compte quelques éleveurs en dehors de la région.

En bovin, un peu moins de la moitié de ses adhérents élève des bovins allaitants, l'autre part étant des éleveurs laitiers.

BVB n'a pas d'outils en propre mais travaille principalement avec l'entreprise d'abattage Monfort Viandes.

2.3. Kermené

Kermené est une filiale du groupe Leclerc depuis 1978. Il s'agit d'un groupe majeur de l'agroalimentaire breton spécialisé dans la transformation de viande et de salaison. Il possède six sites en Bretagne dont un site d'abattage, découpe et désossage à Saint-Jacut-du-Mené.

Cet abattoir traite des porcs et des bovins. Kermené travaille exclusivement pour les magasins Leclerc en répondant à leurs commandes.

2.4. GIE PRORALIM

Le GIE (Groupement d'intérêt économique) PRORALIM gère le Label Rouge Limousin en Bretagne. Créé en 1990, il s'agit d'un regroupement d'éleveurs et de bouchers ayant souhaité travailler ensemble sur le Label Rouge. Le GIE PRORALIM regroupe des adhérents se trouvant en Bretagne et en Loire Atlantique. Le GIE travaille aussi avec quelques rayons traditionnels de grandes surfaces. Ce sont les bouchers qui passent commande des animaux dont ils ont besoin. Ceux-ci peuvent être abattus dans différents abattoirs : SVA, Gallais, Kervadec ou Bretagne Distribution.

2.5. SVA Jean Rozé

SVA Jean Rozé est une filiale du groupe Agromousquetaires étant lui-même le pôle agroalimentaire du Groupement Les Mousquetaires (magasins Intermarché). SVA Jean Rozé est spécialisée dans les produits carnés. Elle abat et transforme veaux, agneaux et gros bovins. Ses deux sites d'abattages sont localisés en Bretagne, à Vitré et Trémoré. Une part importante des bovins abattus par le groupe sont de race à viande.

L'entreprise travaille préférentiellement avec le groupe Les Mousquetaires mais commerce aussi avec d'autres clients.

2.6. Abattoir du Trégor

L'abattoir du Trégor est un outil appartenant à la communauté de communes Lannion-Trégor. Il est situé sur la commune de Plouvenez-Möedec depuis le début de l'année 2022, après avoir déménagé de la commune de Lannion. C'est un site multi-espèces : bovins, caprins, ovins, porcins et équins. Cet abattoir est orienté vers la satisfaction de la demande en circuit court. Cet abattoir est prestataire de service, il n'achète ni ne vend d'animaux.

Ces six acteurs ont été interrogés soit par visioconférence, soit en tête-à-tête. Les entretiens ont duré entre une et deux heures. Voici les principaux éléments qui en ressortent.

3. Evolutions des marchés et des attentes des clients et consommateurs

3.1. Description des débouchés selon les types de bovins

Les intervenants ont expliqué que les débouchés étaient assez clairement identifiés par type de bovin. **Les femelles allaitantes sont quasiment intégralement destinées au marché national.** Elles sont pour l'essentiel vendues auprès des boucheries traditionnelles et des rayons boucherie des GMS (grandes et moyennes surfaces).

Les mâles allaitants, presque exclusivement vendus en tant que jeunes bovins, **sont principalement exportés vers des pays tels que l'Italie, la Grèce et l'Allemagne**. La part vendue sur le marché national se retrouve en GMS, dans les plats préparés et en haché.

Il ressort des entretiens réalisés que l'on peut affiner cette structuration des marchés. Certains intervenants précisent ainsi que les meilleures génisses et vaches, de très bonne conformation et avec un bon engraissement, sont très recherchées par certaines boucheries et GMS pour être mise en avant dans leurs rayons boucherie traditionnelle. Ces animaux, minoritaires, représentent le haut de gamme du marché. Les animaux certifiés Label Rouge rentrent dans cette catégorie-là.

Viennent ensuite les génisses, les jeunes bovins précoces, les bœufs ainsi que des bovins croisés précoces qui ont comme caractéristiques d'avoir des carcasses plus petites, une viande tendre et une régularité dans leurs qualités. Ces animaux de milieu de gamme peuvent être vendus en piécé (c'est-à-dire non transformés) pour les rayons boucherie et pour la restauration hors domicile (RHD) voire à l'export.

Enfin, un dernier segment est constitué par les vaches allaitantes âgées. Ces animaux permettent de répondre en partie à la demande grandissante en haché qui est fabriqué normalement à partir de vaches laitières de réforme. La valorisation de ces vaches allaitantes se rapproche donc de celle des vaches laitières tout en conservant une petite plus-value.

Le marché des bovins, et plus encore quand il concerne les allaitants, est donc tout sauf un marché de commodités. La viande issue de ces animaux n'est pas standardisée et connaît différentes valorisations et différents débouchés.

3.2. Evolution quantitative des marchés

Il y a un consensus chez les personnes interrogées pour penser que la consommation totale française de viande bovine devrait diminuer au cours des prochaines années. Cette évolution est à mettre en parallèle à celle de la production qui devrait aussi se contracter à l'avenir comme nous le verrons plus précisément dans la partie IV. La baisse de l'offre ayant déjà commencé et allant s'amplifier, **l'ensemble des personnes interviewées estiment que l'enjeu majeur pour leur activité demain est l'approvisionnement**. Autrement dit, la baisse de la production est plus rapide que celle de la consommation.

Ils seront donc fortement demandeurs de bovins ces prochaines années. Il est un peu plus difficile d'estimer les besoins en bovins allaitants car cela dépendra de l'évolution du cheptel laitier. Si celui-ci continue de reculer comme c'est le cas actuellement, **les opérateurs de l'aval seront activement à la recherche de bovins allaitants** et ce même si les Français continuent de se tourner massivement vers le haché. En effet, le gisement de vaches laitières n'étant pas illimité, même en comptant sur l'importation, les transformateurs se tourneraient alors vers les animaux de race à viande pour répondre à cette demande. C'est d'ailleurs déjà le cas actuellement mais cela s'amplifierait.

A l'inverse, si le troupeau laitier devait résister, les animaux allaitants garderaient leurs débouchés traditionnels en boucherie et GMS avec une meilleure valorisation que le haché. Les opérateurs constatent que ceux-ci sont peu dynamiques voire en léger retrait.

Concernant les marchés export, qui intéressent plus particulièrement les jeunes bovins, les perspectives sont plus difficiles à établir. Ce sont des marchés assez fluctuants. Certains acteurs encouragent cependant les éleveurs à continuer d'engraisser ces animaux en Bretagne, la baisse de bovins étant générale en Europe.

Concernant **le Label Rouge**, les personnes interrogées ont des avis différents sur ses perspectives. Tous s'accordent pour dire que **ses volumes ne croîtront pas fortement**, car la demande des consommateurs n'est pas très forte. Ils pensent que les objectifs affichés dans le plan de filières après les Etats généraux de l'alimentation sont irréalistes. Les avis divergent entre certains ne voyant aucune

évolution ces prochaines années et d'autres estimant qu'il y aura une petite croissance. Si c'est le cas, celle-ci viendra des GMS, magasin par magasin, car les bouchers des GMS ont souvent le choix quant aux produits qu'ils vendent.

Les avis divergent aussi sur cette segmentation. Certains considèrent qu'elle répond bien aux attentes des consommateurs en termes de qualité et traçabilités. D'autres pensent qu'elle est rigide et que la volonté de certains de pousser ces ventes est contreproductive.

Concernant la viande bovine bio, les personnes interrogées expliquent que ce marché est divisé en deux sous-ensembles. Le premier concerne la viande issue du troupeau laitier. Celle-ci est très largement transformée en viande hachée. Le deuxième concerne la viande issue du troupeau allaitant bio et qui représente quantitativement des volumes bien plus réduits. La consommation de viande bio est tournée en effet encore plus massivement vers le haché qu'en conventionnel. Il y a donc peu de viande bio issue d'animaux allaitants. Elle est majoritairement vendue dans des boucheries spécialisées en bio. Ce marché est très similaire à celui du Label Rouge : même débouchés, profil de clients semblables. La plus-value du bio par rapport au conventionnel est assez faible et même inférieure à celle du Label Rouge ! **Les perspectives de développement sont dans l'ensemble jugées faibles**, d'autant que le consommateur bio est généralement peu porté sur la viande bovine.

La vente directe a été abordée lors des entretiens. Elle concerne très peu les gros outils à l'inverse des petits abattoirs pour qui c'est une activité majeure. **Les interlocuteurs concernés par la vente directe constatent que les volumes ont tendance à légèrement croître**. Ces dernières années ont été particulières du fait des contraintes liées au Covid. Certains acteurs expliquent que la vente directe s'est bien portée pendant cette période mais que l'activité est revenue à son niveau antérieur depuis. Il apparaît globalement que la vente directe à la ferme se développe, mais à un rythme lent et représente de faibles volumes. Des difficultés sont rapportées concernant les ventes en magasins de producteurs même si l'échantillon des personnes enquêtées ne permet pas de tirer des conclusions pour l'ensemble de la région.

En conclusion, **les acteurs de l'aval anticipent un besoin important de bovins allaitants à l'avenir pour continuer de répondre aux besoins des marchés car la décapitalisation du cheptel français va se poursuivre**. Les signes de qualité ne seront cependant pas moteurs, les clients portant leurs attentes prioritairement sur d'autres critères qui sont détaillés ci-après.

3.3. Les attentes des clients et des consommateurs

Une attente forte des clients, mentionnée par l'ensemble des répondants, concerne **l'origine des bovins**. Au minimum, les clients demandent de la viande française. La plupart des personnes interrogées constatent que le local est très en vogue. Cette demande des clients et des consommateurs arrive en tête par ordre de priorité, devant toutes autres considérations (mise à part le prix) : signes de qualité, races etc. Le local a cependant des significations différentes selon les personnes interrogées. Certains clients se satisfont de l'origine française, d'autres exigeront des approvisionnements régionaux, voire encore plus locaux dans le cas de la vente directe par exemple. **Cette demande croissante de bouchers et GMS pour des bovins élevés localement se fait ressentir aussi en Bretagne**. Elle nécessite une adaptation de la part des abatteurs. Ceux-ci ont parfois des difficultés à répondre à ces requêtes sur certaines catégories de bovins spécifiques. Ils rapportent aussi des problèmes de qualité et de régularité. Cette évolution allant crescendo, les abattoirs s'organisent graduellement pour y répondre.

A propos des races, les personnes rencontrées ne relèvent pas d'attentes particulières. La situation actuelle semble les satisfaire ainsi que leurs clients. La race est corrélée à l'aspect local, surtout dans d'autres bassins de consommation français. Par exemple, les clients du sud-ouest de la France auront tendance à rechercher des Blondes d'Aquitaine car elles sont originaires de ce territoire. **En Bretagne,**

il n'y a pas de lien direct entre la région et une race en particulier, les demandes dépendent donc des affinités des bouchers.

Les demandes des clients concernant les types de bovins sont liées aux débouchés. Les boucheries et les rayons traditionnels de GMS sont acheteurs d'animaux de cheville et de Label Rouge. **Ces bovins de qualité doivent être bien conformés avec une belle couleur et un bon engraissement.** En revanche, le poids fait l'objet d'avis divergent chez les personnes enquêtées : certaines estiment que leurs clients se plaignent de carcasses généralement trop lourdes, d'autres rapportent au contraire qu'elles leur conviennent, certains bouchers se plaignant même que les bovins ne sont pas assez lourds. Cela reflète sans doute la très grande diversité des clients et de leurs manières de travailler, bouchers en tête. **Pour ce segment de marché qui demeure artisanal par nature, il n'y a pas de modèle unique.**

Pour le segment inférieur, c'est-à-dire **le milieu de gamme allaitant destiné à la restauration hors domicile et au libre-service en GMS**, les besoins semblent plus convergents et homogènes. Nos interlocuteurs relèvent le besoin d'avoir des **carcasses toujours bien conformées, un bon niveau d'engraissement et une viande tendre mais aussi des tailles de carcasses plus petites.** La régularité des carcasses et de la qualité de la viande compte plus pour ce segment de marché. Les génisses jeunes répondent très bien à ces attentes et sont donc très recherchées depuis quelques années. Les jeunes bovins précoces et les bœufs précoces peuvent être aussi des animaux qui répondent à ce marché. Ils peuvent être des animaux croisés dont la mère est de race laitière. **Le troupeau allaitant se retrouve donc en concurrence avec le troupeau laitier pour ce débouché.**

Enfin, **la demande croissante en haché est un enjeu incontournable pour le troupeau allaitant.** Cette évolution se constate même en vente directe. Il nous a été rapporté que des éleveurs s'organisent pour développer des ateliers de découpe afin de répondre à cette demande de haché même en vente directe. La part des animaux allaitants transformés en haché est donc croissante. Les avants des bovins sont privilégiés ainsi que **les « vieilles » vaches allaitantes de réforme.**

Les abatteurs développent leurs ateliers de découpe non seulement pour hacher la viande mais aussi pour préparer les carcasses. En effet, de plus en plus de compensés (achats de carcasses préparées) sont vendus aux GMS car ces dernières font face à des difficultés pour recruter des bouchers. Les transformateurs pallient donc ce manque en développant de plus en plus ces activités de découpes.

4. Les élevages allaitants bretons vus par l'aval

4.1. Les raisons des difficultés de l'élevage allaitant en Bretagne

A la question : « comment est-ce que vous voyez évoluer la production de bovins allaitants à l'avenir en Bretagne », toutes les personnes rencontrées ont répondu qu'elles la voyaient décroître. Toutes justifiaient ces prédictions par des facteurs principalement liés à l'amont et donc à la production plutôt qu'à des raisons liées à des difficultés de marchés. La poursuite du déclin du cheptel allaitant breton aurait donc d'après eux principalement des causes intrinsèques à l'agriculture régionale. La viande bovine issue de ce cheptel ne connaissant pas de problème majeur de débouchés.

Plusieurs explications sont avancées pour ce déclin passé et attendu dans les prochaines années. Celle qui est revenue le plus souvent concerne l'enjeu du renouvellement à une période où beaucoup d'éleveurs vont partir à la retraite. C'est une question qui concerne l'ensemble des productions agricoles bretonnes mais la particularité de la production de viande bovine est **son fort besoin de capitalisation.** Le retour sur investissement est très long ce qui rebute beaucoup de jeunes d'autant que **la rentabilité était faible** ces dernières années. Le fait que la part des installations de jeunes non

issus du milieu agricole (NIMA) augmente amplifie ce phénomène. Ces agriculteurs ont souvent une mise de départ faible ce qui rend la constitution d'un cheptel allaitant très compliquée.

Il existe néanmoins des NIMA qui s'installent en viande bovine mais souvent avec des profils dits « atypiques » : races rares, cheptel plus petit, conduite extensive avec peu d'intrants, vente directe. Ils n'ont pas un poids économique important mais leur nombre augmente. Ils bénéficient par ailleurs souvent de l'encouragement de collectivités locales qui voient à ces projets des atouts en termes environnementaux et de développement des circuits courts.

L'autre difficulté que rencontre la production de bovins allaitants, particulièrement en Bretagne, est la **concurrence avec les autres productions**. Par le passé, de nombreuses exploitations bretonnes laitières possédaient un atelier secondaire allaitant. Ces dernières années ont vu un grand nombre d'entre elles abandonner ce dernier pour se spécialiser en lait. Cela est moins vrai récemment mais cette spéculation est aussi en concurrence avec d'autres productions, y compris végétales comme les céréales. Comme on le verra dans la partie suivante, cette concurrence peut aussi parfois jouer en faveur de la production de viande bovine, les opérateurs de l'aval l'ont bien rappelé.

Développer l'attrait et l'intérêt économique pour cette production est donc d'après les personnes interrogées l'enjeu principal pour sa pérennité. Si tous s'attendent à la poursuite de l'érosion du potentiel productif, ils ne font pas forcément de prévision précise. Certains ne s'engagent pas sur l'ampleur et la vitesse de cette baisse, d'autres donnent des ordres de grandeurs mais en demeurant très prudent. Un interlocuteur table ainsi sur un recul de 2 à 4 % des abattages de bovins allaitants bretons par an. **A terme, les équilibres de filière pourraient se trouver chamboulés par ce déclin de la production et de l'abattage, et la question du maintien de l'intégralité des capacités d'abattage bretonnes pourrait se poser.**

4.2. Les avantages bretons pour produire de la viande bovine et les pistes pour soutenir son potentiel

Si l'avis des participants à l'enquête est pessimiste sur l'évolution du cheptel allaitant breton, ceux-ci ont quand même mis en avant des atouts et des leviers qu'ils comptent actionner afin d'encourager la production de viande en Bretagne, car les besoins sont bien là.

Certains rappellent que les conditions pédoclimatiques de notre région sont favorables à cette production. Ils ajoutent que certaines terres peuvent être difficilement valorisées autrement que par ces animaux. Par ailleurs, si certains éleveurs arrêtent leur atelier allaitant pour se tourner vers d'autres activités, **certain abatteurs comptent sur la reconversion d'éleveurs laitiers dans la production de bovins allaitants.** Ils estiment que cela pourrait intéresser un certain nombre d'entre eux qui souhaiteraient diminuer leur temps de travail, d'autant qu'ils s'attendent à ce que les prix de vente demeurent avantageux ces prochaines années du fait de la décapitalisation en cours.

Une autre piste développée par les abatteurs pour encourager la production de viande dans un contexte de manque de bovins est de **faire venir des animaux d'autres régions françaises pour les faire engraisser en Bretagne.** Sont particulièrement concernées les génisses allaitantes, qui comme on l'a vu dans la partie III) 3. sont très recherchées par les acheteurs. Cela concerne aussi les jeunes bovins allaitants mais aussi des bovins de type laitier. Les anciens bâtiments laitiers se prêtent très bien pour cette activité ce qui faciliterait d'autant le passage du lait à la viande pour un éleveur le souhaitant. Ce schéma s'applique aussi aux animaux croisés issus du troupeau laitier.

Une autre source, potentielle celle-ci, d'accroissement de la production de viande dans la région est **de pouvoir élever plus de bovins qui sont exportés vivants à l'étranger.** Cela concerne les broutards allaitants et les veaux nourrissons laitiers. La réalité économique du moment ne le permet pas : il est

pour l'instant plus rentable de les vendre dans les pays consommateurs de ces animaux que de les élever en France. Mais une éventuelle législation sur le transport des animaux vivants pourrait rebattre les cartes.

4.3. L'opinion de l'aval sur les élevages bretons et leur conduite

Une des particularités des élevages allaitants bretons est la part importante des non-spécialisés, c'est-à-dire de ceux pour lesquels l'atelier allaitant est secondaire. Aucun des interlocuteurs n'y voyaient d'inconvénients : « les laitiers savent faire de la qualité en viande bovine » explique par exemple l'un d'entre eux.

Sur la conduite des élevages, le constat est assez communément partagé : **les systèmes bretons sont majoritairement basés sur la valorisation de l'herbe et du maïs**. Par contre, l'appréciation diffère selon les abatteurs. Certains y voient un défaut. **Le maïs donnerait des animaux trop gras**, la finition à l'herbe serait d'après eux préférables. A l'inverse, **d'autres voient dans le maïs un avantage pour finir les animaux**. Comme mentionné dans la partie III)3., les attentes des clients sur les types de bovins sont aussi très hétérogènes et contradictoires. Ces avis parfois opposés d'acteurs de l'aval sur le type de bovins attendus peut laisser perplexe. Ils sont sans doute le reflet d'attentes très variables des acheteurs et des consommateurs. Vu de l'extérieur, cela n'aide en tout cas pas les éleveurs à avoir un message clair sur le type de production attendue. Ces propos recueillis confortent le constat **d'une production caractérisée par la grande variété d'attentes (taille de carcasses, conformation, engraissement, race) rendant toute standardisation ou homogénéisation contraire à sa nature même**.

5. Les relations amont-aval dans la filière

Les relations entre les abatteurs et les éleveurs sont très variables selon les entreprises. Prestations de service, achats auprès de marchands de bestiaux, de coopératives, contractualisation directe avec les éleveurs. Certains abatteurs travaillent avec une combinaison de ces relations.

Depuis 2022, **la contractualisation est devenue obligatoire** entre éleveurs et acheteurs de bovins allaitants. Dans les faits, les personnes enquêtées confirment que cette règle est encore très peu appliquée sur le terrain. Seule une faible proportion d'éleveurs est engagée dans la contractualisation. Tous affirment que cette réticence est intégralement le fait des éleveurs, eux-mêmes se déclarant favorables à son principe. Ils expliquent en effet qu'ils voient en la contractualisation un outil qui permet de gagner en visibilité pour les deux protagonistes. Il ressort cependant des entretiens que certains sont très proactifs dans ce domaine, ayant déjà entamé cette démarche depuis plusieurs années, d'autres moins.

Les acteurs rencontrés expliquent **la méfiance des éleveurs par leur volonté de rester libre** alors que la contractualisation engage pour une période de trois ans. Ils ajoutent que la conjoncture actuelle, avec des bons prix de vente, n'encourage pas les éleveurs à franchir le pas. Certains abatteurs expliquent aussi que les freins proviennent aussi des marchands de bestiaux, pour qui la contractualisation enlève une partie de leur raison d'être. En aval, il est aussi souvent compliqué d'impliquer les clients dans la démarche, une contractualisation tripartite étant pourtant la solution la plus pérenne.

Le détail de ces contrats n'a pas été présenté lors des entretiens, mais les principes ont été évoqués. Il ressort qu'il y a une variété de modalités de fixation des prix proposées. Certains contrats proposent des pondérations variables entre coûts de production et prix de marché. D'autres suivent entièrement

les marchés mais fixent un prix minimum type filet de sécurité. D'autres proposent un tunnel de prix autour des coûts de production. Il semble **qu'un panel de propositions est fait par les abatteurs**.

Si le développement de la contractualisation est lent, tous estiment qu'il va se poursuivre et prendre de l'ampleur. Un interlocuteur explique qu'à rebours des autres agriculteurs les jeunes installés sont intéressés par la contractualisation car elle leur fournit de la sécurité, à eux ainsi qu'aux banques.

Au-delà de la contractualisation, certaines personnes nous ont expliqué que dans certains cas pour l'engraissement, ils fournissent les animaux maigres et s'engagent à un prix de rachat des bovins finis. **Ce système est donc une contractualisation poussée qui s'apparente à une intégration partielle de l'élevage par le maillon abattage**. Il permet à l'abatteur de sécuriser ses approvisionnements et à l'éleveur de garantir ses marges. Il répond aussi à la difficulté relevée dans la partie IV)¹. du niveau de capitalisation dans les élevages allaitants.

La réglementation concernant la contractualisation

La loi EGAlim 2 rend obligatoire, à partir du 1er janvier 2023, la conclusion d'un contrat écrit pour la vente d'un produit agricole. Elle prévoit une entrée en vigueur anticipée au 1er janvier 2022 pour :

- les bovins mâles non castrés de 12 à 24 mois de race à viande ;
- les bovins femelles de plus de 12 mois n'ayant jamais vêlé de race à viande ;
- les bovins femelles ayant déjà vêlé de race à viande ;
- les bovins sous signes officiels de qualité ;

L'entrée en vigueur est également anticipée au 1er juillet 2022 pour les bovins mâles ou femelles maigres de moins de 12 mois de race à viande, hors signes officiels de qualité et au 1er octobre 2022 pour le lait de brebis cru.

La vente d'un produit agricole par un producteur qui exerce une activité agricole à son premier acheteur peut ne pas être conclue sous forme écrite si le chiffre d'affaire du producteur est inférieur à 10 000 € pour le produit concerné.

6. Les enjeux du maillon transformation

La dernière partie des entretiens porte sur les enjeux des acteurs de l'aval. Sans surprise après les constats établis précédemment, **la sécurisation des approvisionnements** figure tout en haut de leur liste de priorités. Bien conscientes de la décapitalisation en cours, toutes les personnes enquêtées estiment que cette réalité affecte fortement leur entreprise, quelle que soit sa taille. Celles-ci sont plus ou moins exposées, en fonction de leur solidité financière, de la nature de leurs capitaux, de leur positionnement de marché. Toutes mettent en place des stratégies pour y faire face dont la contractualisation qui est vue comme essentielle. Mais les personnes enquêtées pointent le fait **que la baisse de la production risque de mener à des restructurations d'outils d'abattage**. Elle génère d'ores et déjà de fortes concurrences entre entreprises sur le terrain, pour l'achat de bovins mais aussi parfois pour le recrutement de la main d'œuvre.

Main d'œuvre qui est justement l'autre enjeu majeur mis en avant par les entreprises de l'aval. Comme en agriculture, **l'attractivité des métiers** de la transformation bovine est faible. C'est donc un axe de travail important pour ce maillon.

Un interlocuteur a aussi mentionné **la gestion de l'eau** comme étant un enjeu de plus en plus fort. Les abattoirs vont devoir investir de plus en plus pour s'assurer de la qualité de l'eau à la sortie des usines mais aussi réduire leur consommation.

7. Conclusion

Ces enquêtes font ressortir que si le troupeau allaitant breton risque de poursuivre son déclin à l'avenir, le contexte du marché de la viande a radicalement changé ces deux – trois dernières années. Alors que se posait encore récemment la question des débouchés de ces animaux dans un contexte d'une baisse relative de la consommation de viande bovine et du développement rapide du haché, la décapitalisation bovine à l'échelle française et même européenne change la donne et le rapport de force dans la filière.

Sa traduction par une baisse de la production soutient les marchés et met les acteurs de l'aval dans une position de demandeur. **L'approvisionnement de leurs outils devient leur première priorité ce qui joue en faveur des éleveurs.** Le contexte économique devient donc favorable, au moins pour ce qui peut être perçu à ce stade, pour la production de viande. Ce qui ne signifie pas pour autant que l'élevage allaitant va rebondir car des éléments structurels lourds pèsent sur cette production : l'âge des éleveurs, la concurrence des autres productions, végétales incluses, la sociologie des jeunes installés. Néanmoins, des opportunités de meilleures valorisations et de sécurisation des marges s'ouvrent ainsi que le développement de débouchés français, régionaux et locaux. Produire de la viande en Bretagne est un besoin des marchés. Le troupeau allaitant peut y prendre sa part, au côté d'autres schémas qui se mettent en place tels que l'engraissement de bovins croisés issus du troupeau laitier.

Annexe 1 - Trame des questionnaires d'entretiens

1. Description des activités de la structure, plus particulièrement en Bretagne
2. Description de leurs approvisionnements : zones, types de bovins
3. Comment est-ce que vous voyez évoluer la production de bovins allaitants à l'avenir en Bretagne ?
4. Quels sont vos marchés ? Faire la distinction selon les types de bovins, les races. Comment évoluent ces marchés ces dernières années ? Qui sont vos clients ? Sous quels formats vendez-vous vos produits ?
5. Quelles sont les demandes de vos clients, quantitativement et qualitativement : qualité, race, découpe, origine etc. A hiérarchiser selon le degré d'attente.
6. Quels sont les parts de vente en haché ? Local ? SIQO ? Circuits courts ?
7. Quel est votre appréciation des élevages ? Quelles sont d'après-vous leurs atouts, difficultés ? Comment jugez-vous leur conduite et la qualité des bovins produits ? Les races présentes répondent-elles aux attentes des marchés ?
8. Quelles sont les relations dans la filière ?
9. Quels sont vos enjeux à vous, maillon abattage ?



Document édité par
la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne
Rue Maurice Le Lannou - CS 74223 - 35042 RENNES Cedex

Contact :
Service Économie - Emploi - Tél. 02 23 48 27 70
economie@bretagne.chambagri.fr

Avec la participation financière



Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
4 avenue du Chalutier Sans Pitié
BP 10540
22195 Plérin Cedex
Tél. 02 96 79 22 22

Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine
Rue Maurice Le Lannou
CS 14226
35042 Rennes Cedex
Tél. 02 23 48 23 23

Chambre d'agriculture du Finistère
24 route de Cuzon
CS 26032
29322 Quimper Cedex
Tél. 02 98 52 49 49

Chambre d'agriculture du Morbihan
Avenue Général Borgnis Desbordes
CS 62398
56009 Vannes Cedex
Tél. 02 97 46 22 00